

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AVRIL 2026

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – MARATRAT – MECHIN – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes DE SOUSA TAVARES – GUIRANDE – POINTE-GEOFFROID – ROSIER – RAMBAUD et SEGYO

EXCUSES : Mme SAQUET et Mr BOURDON

Monsieur GILOT a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

Secrétaire de séance : Arlindo RODRIGUES

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Vote du Compte Financier Unique 2025 – Commune : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte Financier Unique de la Commune dressé par le Receveur Municipal et Monsieur le Maire présenté par Monsieur Serge MECHIN :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	359 647,53 €	627 633,43 €	987 280,96 €
	Recettes réalisées	317 023,08 €	662 155,11 €	979 178,19 €
	Restes à réaliser	12 660,30 €	0,00 €	12 660,30 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	421 524,35 €	842 672,91 €	1 264 197,26 €
	Dépenses réalisées	124 270,03 €	586 329,16 €	710 599,19 €
	Restes à réaliser	278 027,21 €	0,00 €	278 027,21 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	192 753,05 €	75 825,95 €	268 579,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	61 876,82 €	215 039,48 €	276 916,30 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	254 629,87 €	290 865,43 €	545 495,30 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-265 366,91 €	0,00 €	-265 366,91 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-10 737,04 €	290 865,43 €	280 128,39 €

Vote du Compte Financier Unique 2025 – Assainissement : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du Budget Assainissement dressé par le Receveur Municipal et Monsieur le Maire présenté par Monsieur Serge MECHIN :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	22 018,23 €	53 446,00 €	75 464,23 €
	Recettes réalisées	16 150,69 €	86 012,25 €	102 162,94 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	16 687,00 €	75 933,28 €	92 620,28 €
	Dépenses réalisées	16 362,70 €	25 478,71 €	41 841,41 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-212,01 €	60 533,54 €	60 321,53 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-5 331,23 €	22 487,28 €	17 156,05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-5 543,24 €	83 020,82 €	77 477,58 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-5 543,24 €	83 020,82 €	77 477,58 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025 à la section d'investissement pour un montant de 10 737,04 €.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025 – Service Assainissement : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025 à la section d'investissement pour un montant de 15 543,24 €.

Vote des taux d'imposition 2026 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter les taux des taxes directes locales à TF : 42,68 – TF NB : 54,57 – TH résidences secondaires : 16,39.

Vote des subventions 2026 : Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions pour les différentes associations communales et associations extérieures.

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire sa participation au FSL pour l'année 2026 pour un montant de 600 €.

Provisions 2026 – Budget Commune : Des provisions doivent être constituer afin de couvrir les créances de loyers impayés en contentieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de constituer la provision pour un montant de 1 500,00 €.

Fongibilité des crédits – Année 2026 : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2023 nous avons changé de nomenclature comptable sur le budget communal. Cette nouvelle nomenclature permet au Conseil Municipal de déléguer la possibilité au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur maximum de 7,5 % des dépenses réelles pour chaque section., à l'exception des charges de personnel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles, hors charges de personnel, si nécessaire.

Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Remboursement anticipé du prêt n° 70083934160 – Budget Assainissement : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser par anticipation l'intégralité du prêt n° 70083934160 afin de dégager une capacité d'endettement dans l'objectif de contracter un nouveau prêt pour la réalisation de travaux de réfection des réseaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement anticipé du capital restant dû d'un montant de 38 143,45 € ainsi que les indemnités et intérêts d'un montant total de 619,16 € de l'emprunt n° 70083934160.

Vote du Budget Primitif 2026 : Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'année 2026 qui s'élève en recettes et en dépenses à 916 221,72 € pour la section de fonctionnement et à 354 069,09 € pour la section d'investissement.

Vote du Budget Primitif 2026 – Service Assainissement : Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif du service Assainissement pour l'année 2026 qui s'élève à 105 164,58 € pour la section de fonctionnement et à 56 230,24 € pour la section d'investissement.

Départ de Madame RAMBAUD Léa à 20 h 22.

Révision de la participation des communes aux frais de scolarité des enfants extérieurs – Année scolaire 2026/2027 : Le Conseil Municipal a procédé à la révision du montant de la participation des communes dépourvues d'école, aux frais de scolarité des enfants fréquentant l'école de TORTERON. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de cette participation à 500,00 €.

Rétrocession de la voirie des maisons domotiques : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession des parcelles cadastrées section n° C1291 et C1292 pour une superficie totale de 1 419 m² pour l'euro symbolique.

Désignation d'un représentant « Commission d'attribution des logements » HLM France Loire : Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Messieurs Michel SAUVAGNAT et Arlindo RODRIGUES pour représenter la commune au sein des commissions d'attribution de logements pour le compte des HLM France Loire.

Désignation correspondant « Incendie et Secours » : Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-Pierre BARBILLAT en tant que correspondant incendie et secours.

Informations diverses :

Monsieur le Maire rappelle que le rassemblement pour la cérémonie du 8 Mai sera à 10 h 45 devant l'école. Tous les élus ont dû recevoir leur convocation par mail.

Fermeture secrétariat de Mairie : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de l'Ascension, le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront fermés le Vendredi 15 Mai.

Elections sénatoriales : Monsieur le Maire informe les élus qu'une nouvelle réunion de Conseil Municipal se déroulera obligatoirement le Vendredi 5 Juin (date fixée par la Préfecture) afin de désigner les délégués pour les élections des sénateurs.

Questions diverses :

Madame POINTE-GEOFFROID souhaite soulever un problème dans l'Impasse René Godichet avec la présence de chiens chez un particulier. Ces chiens se sauvent et rentrent dans les propriétés des autres habitants de l'impasse, ceux-ci sont également méchants et peuvent s'avérer dangereux. Les habitants ne sont pas rassurés.

Monsieur le Maire répond que le Garde-Champêtre est informé. Toutefois, les chiens ne sont pas catégorisés, il n'y a donc pas d'obligation d'inscription sur un registre en Mairie. Il suggère aux habitants de l'impasse de rédiger une pétition et de la transmettre en Mairie. De plus, il informe que les habitants sont en mesure d'aller déposer une main courante ou une plainte en gendarmerie pour relater ces faits.

Madame SEGYO et Monsieur MARATRAT indique qu'ils ne pourront pas être présent à la cérémonie du 8 Mai.

Monsieur BLONDELET indique qu'il a vu de nombreux rats sortir des bouches d'égouts dans la Grande Rue. Monsieur le Maire répond que l'entreprise de dératisation est déjà intervenue une fois supplémentaire sur notre demande.

Monsieur BLONDELET informe que le fil électrique a l'intérieur de la cour de l'école est décroché. Monsieur le Maire va demander à notre électricien d'intervenir à ce sujet.

Monsieur BLONDELET demande s'il ne serait pas possible de remettre un petit peu de bitume vers le mur de l'école afin d'empêcher les mauvaises herbes de pousser dans l'écart qui est en train de se former le long de ce mur.

Fin de séance : 21 h 30